

AR PREFECTURE

017-200041523-20210507-DEC185\_2021-AU  
Reçu le 07/05/2021

H A U T E

Personnel contractuel



Décision n° 185/2021  
AL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : créer les postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement temporaire d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour accroissement temporaire d'activité avec :

- Madame Manon MALLET en tant que Chargée de mission Urbanisme du 11 au 14 mai 2021.

Fait à Jonzac

Le 07 MAI 2021

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**

Siège Social : 7 rue Taillefer - CS 70002 - 17501 JONZAC Cedex - Tél. 05 46 48 12 11 - Fax 05 46 48 74 78  
e.mail : [contact@haute-saintonge.org](mailto:contact@haute-saintonge.org) - site internet : [www.haute-saintonge.org](http://www.haute-saintonge.org)